

Rapport du conseil communal

9. Réponse à l'interpellation urgente, PLR, 2017/01 au sujet de la relocalisation des administrations cantonales actuellement basées à Moutier

Description du projet :

En date du 18 septembre 2017, le groupe PLR et sympathisants a déposé une interpellation destinée à connaître la stratégie du conseil communal pour obtenir l'implantation d'administrations décentralisées à Valbirse. L'interpellation a été développée le 18 septembre 2017.

Réponse de l'exécutif :

1. Quelle attitude a adopté ou adoptera le Conseil communal dans le processus de relocalisation des administrations cantonales ?

Dans son développement introductif, l'interpellateur indique être conscient de la contre-productivité de batailles entre communes du Jura bernois. Le conseil communal est du même avis et ne va donc pas jouer la carte de revendications isolées et secrètes, en dehors d'une stratégie régionale, globale et transparente.

Les données sont claires à ce sujet et Valbirse entend suivre les recommandations de la CMJB du 7 juillet 2017, qui informait les communes que :

- Côté cantonal, vous avez pu voir que le Canton a mis en place une cellule de réflexion baptisée « administration décentralisée du Jura bernois », et qu'il associera la CMJB et le CJB à ses réflexions. Nous nous engagerons ainsi dans ce dossier pour que **toutes les communes soient informées de la même manière, et qu'elles puissent, le moment venu, faire acte de candidature. Il est donc inutile de contacter le Canton en bilatéral et vous invitons à y renoncer dès à présent.**
- Côté régional et communal, nous avons pris différents contacts bilatéraux pour voir comment assurer une coordination globale des réflexions à différents niveaux, **l'objectif étant de présenter un front uni pour l'avenir.**

Ceci dit, le Conseil communal a néanmoins décidé de préparer le terrain pour, le moment venu, pouvoir présenter un solide dossier de candidature.

2. Est-ce que des projets concrets d'accueil de certaines administrations sont envisageables ? Si oui, lesquelles et comment ?

Oui, des projets concrets d'accueil de certaines administrations sont envisageables.

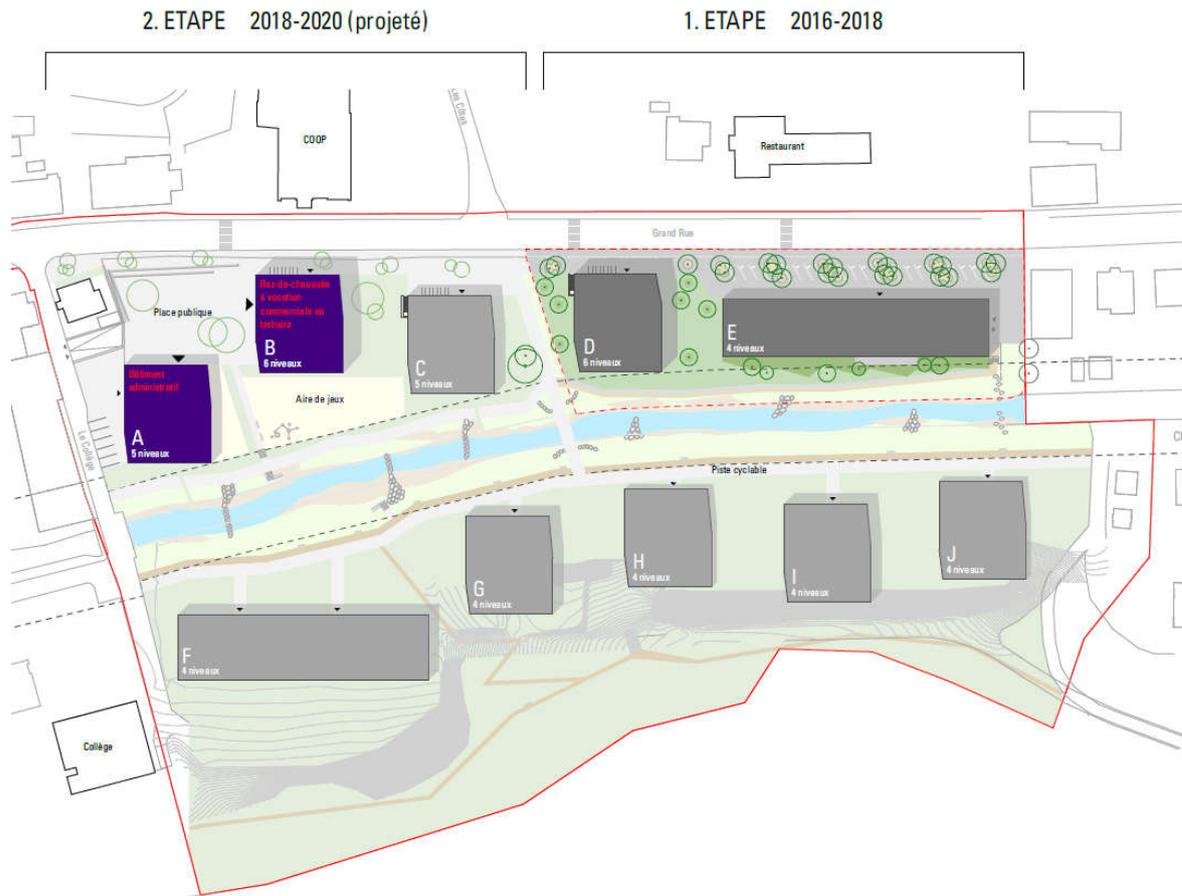
Il ne nous est cependant pas possible de répondre à la question « quelles administrations ? », parce que le dossier « administration décentralisée du Jura bernois » débute seulement. Ce n'est que le 21 septembre dernier que Monsieur Denis Grisel a été nommé pour « analyser les besoins de l'administration cantonale bernoise en termes de prestations à fournir au Jura bernois. Il devra prendre en compte tant les besoins des habitantes et des habitants de la région que la diminution de la population bernoise après le transfert de Moutier. L'ancien haut cadre doit présenter différents scénarios concernant la relocalisation des unités administratives dans la région. Il pilotera l'élaboration d'un rapport destiné à la Chancellerie d'Etat. Les travaux, qui impliqueront aussi des acteurs institutionnels de la région et des services de l'administration, devraient être clos d'ici juin 2018 ».

Cependant, selon le tableau ci-après (source JdJ), nous pouvons déjà nous faire une idée des administrations intéressantes à accueillir à Valbirse (poursuites et faillites, police cantonale, impôts, tribunal civil et pénal, Ministère public).

Unité administrative	Nombre de postes à plein temps	Nombre d'employé-e-s cantonaux	Nombre d'employé-e-s domicilié-e-s à Moutier
ECO : Office régional de placement	4,0	4	2
SAP : Services psychiatriques Bienne – Seeland / Jura bernois	21,9	30	3
JCE : Eglises nationales (ecclésiastiques)	3,7	6	4
JCE : Office des poursuites et des faillites	19,2	22	9
POM : Police cantonale	43,3	45	10
POM : Exécution des peines (prison régionale de Moutier)	12,7	14	6
FIN : Intendance des impôts	32,7	39	10
INS : personnel administratif des écoles (ceff)	3,6	7	6
TTE : Office des ponts et chaussées (jusqu'en 2016, puis centre d'entretien de Loveresse)	5,0	5	3
JUS : tribunal civil et pénal	13,9	20	4
JUS: Ministère public	8,3	12	3
Total personnel cantonal	168,3	204	64
Total corps enseignant	85,8	128	---
Total site de Moutier	254,1	332	

Nous avons par contre une idée beaucoup plus précise sur le « comment les accueillir ? ».

Le site d'Espace Birse constitue selon nous l'endroit idéal. D'entente avec le propriétaire, nous sommes donc à même d'offrir un bâtiment sur mesure, selon les besoins définis par le Canton. Ci-dessous, une première esquisse des potentialités :



En cours de réalisation ...

1. ETAPE		Surface brute de plancher SBP [m2]	Surface nette de plancher SNP [m2]
Bâtiment D	= 25 logements familiaux	3'500	2'590
Bâtiment E	= 28 logements adaptés	2'400	1'910
53 logements		5'900	4'500

Potentiellement ...

2. ETAPE			
Bâtiment A	= bâtiment administratif	2'500	1'850
Bâtiment B	= rez avec commerces/bureaux	500	370
	20 logements	2'500	1'850
Bâtiment C	= 20 logements	2'000	1'480
	40 logements	7'500	5'550

Le bâtiment administratif projeté pourrait donc offrir plus de 1'800 m2 de surfaces nettes de plancher, adaptables selon les besoins exprimés du Canton (et de la commune ?). En termes de procédures, un plan de quartier pourrait être validé début janvier 2019 et le bâtiment être disponible en 2021.

3. Etant donné que certaines communes du Jura bernois sont d'ores et déjà très bien dotées en administrations et institutions cantonales (ce qui n'est pas le cas de Valbirse), quelle sera la position de Valbirse pour convaincre les autorités compétentes d'y implanter une ou des administrations ?

Si le Canton opte pour des locaux neufs en location, notre dossier sera sans nul doute le meilleur du Jura bernois !

Un magnifique projet architectural au fil de l'eau



Mais aussi :

- ✓ **Une gare à moins de 200 m**, ainsi qu'une Coop, un restaurant, une pharmacie, une école secondaire, d'autres commerces dans le bâtiment voisin,.... ;
- ✓ Bienne à 40 mn en train et 25 mn en voiture ;
- ✓ Valbirse, un centre de niveau quatre qui doit développer son tertiaire, et qui possède une zone d'habitation d'importance cantonale (seulement deux pour tout le Jura bernois !) que le Canton se doit de soutenir ;
- ✓ Des possibilités nombreuses et diverses d'installation (constructions prévues de plus de 50 logements annuels) pour les futurs employés de l'administration ;
- ✓ Une vaste palette d'offres de loisirs ;
- ✓ Une solide volonté locale d'offrir le meilleur des accueils ;

Par la présente réponse, le conseil communal estime avoir répondu à l'interpellation urgente et invite le Conseil général à le soutenir dans ses efforts d'accueillir de futures administrations cantonales dans notre commune.

Bévilard, le 27 octobre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL